

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

202228

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 juin 2022 à 18 heures 00

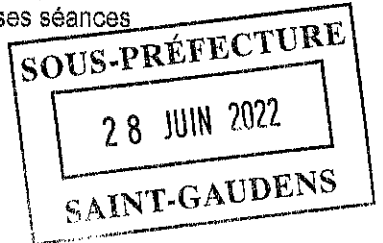
Date de convocation :
13 juin 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
15 juin 2022

Objet
Adoption de la
nomenclature
budgétaire et
comptable M57 au
1er janvier 2023

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
VEYRIES Nadine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET
Michel, MAURETTE Bernard
Excusée : WINTERSTEIN Martine
Absents : SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Vu la circulaire du Préfet de Région Occitanie, du Préfet de la Haute-Garonne et du Directeur Régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne en date du 10 janvier 2022 concernant le déploiement du référentiel budgétaire et comptable M57,

Considérant que la commune de Barbazan compte moins de 3500 habitants,

Considérant l'avis favorable du comptable de la commune,

Considérant que le prestataire du logiciel comptable de la commune est techniquement prêt au passage à la M57,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le passage de la commune de Barbazan à la nomenclature M57 dans sa version abrégée à compter du budget primitif 2023,

- Autorise Mme le Maire à transmettre le formulaire de candidature à une bascule à la M57 au Directeur régional et départemental des finances publiques,

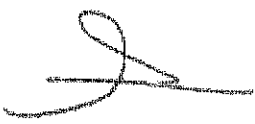
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Avis du comptable de MONTREJEAU Favorable

Le 24/06/2022



202228

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 28 juin 2022.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 24 juin 2022

Le Maire

